

Annexe 1 : Finalités de l'U.F. : Remédiation en langue française assistée par le multimédia

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux apprenants de se réapproprier, grâce au multimédia et à un accompagnement pédagogique adéquat, les bases essentielles de la langue française en vue de les amener à suivre avec fruit une formation de l'enseignement technique secondaire supérieur et de promotion sociale.

Annexe 2 : Capacités préalables requises de l'U.F. - Remédiation en langue française assistée par le multimédia

1. Capacités

Les apprenants seront capables de lire et de comprendre des messages écrits et oraux d'un niveau de langue courant.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Le CESI

Annexe 3 : Constitution des groupes ou regroupement de l'U.F. - Remédiation en langue française assistée par le multimédia

Il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 2 apprenants par poste de travail.

Annexe 4 : Programme de l'U.F. - Remédiation en langue française assistée par le multimédia

Les activités d'enseignement visent à rendre l'apprenant capable d'expliquer et d'appliquer diverses notions essentielles de la langue française et cela en utilisant le multimédia et ses divers supports.

1. En orthographe :

- les règles des principaux accords grammaticaux (pluriel et féminin des noms, accords des adjectifs, etc.) ;
- les constantes relatives à l'orthographe d'usage (doubles consonnes, début ou fin de mots, etc.) ;
- les règles de la conjugaison usuelle (verbes réguliers et irréguliers) ;
- les règles de la ponctuation.

2. En lexicologie :

- le sens exact des mots (homonymes, homophones, synonymes, etc.).

3. En expression écrite :

- les règles essentielles de la syntaxe, à savoir construire correctement les différentes phrases de base, puis enrichir le groupe nominal et le groupe verbal, et les augmenter progressivement de compléments de phrase.

Annexe 5 : capacités terminales de l'U.F. - Remédiation en langue française assistée par le multimédia

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver sa capacité à rédiger, sans l'aide d'un accompagnant pédagogique, mais grâce à un outil multimédia mis à sa disposition, un texte de 20 lignes (informatif, 1 ou argumentatif) sur un sujet d'actualité, syntaxiquement et sémantiquement correct, bien structuré, avec un maximum de 2 erreurs orthographiques.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

1. de la rigueur et de la pertinence avec lesquelles l'étudiant gère les outils techniques mis à sa disposition au cours de la formation ;
2. de sa capacité à analyser et à évaluer sa performance en langue française.

Annexe 6 : Chargé(s) de cours de l'U.F. - Remédiation en langue française assistée par le multimédia

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'expérience professionnelle ou personnelle dans les domaines concernés.